

Annexe 1

Termes de Référence pour la réalisation des Infrastructures d'EduKindia 3

Projet :	EDUKINDIA 3
Financement :	Communes Nantaises (Orvault, Bouaye, Basse Goulaine, Sainte Luce sur Loire, Saint Jean de Boiseau), Commune urbaine de Kindia, Nantes Métropole, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Totem Nantes.
Porteur du Projet	Coopération Atlantique – Guinée44
Titre de l'appel d'offre	Réalisation des infrastructures hydrauliques et d'assainissement - EDUKINDIA 3
Ligne budgétaire :	G243/6.2.2 et G243/6.2.3
Période d'exécution de l'activité :	Décembre à Mai 2022
Structures impliquées :	CU Kindia, ACEA, SNIES, SEG, SNAPE, PME/GIE prestataires.
Localisation :	Commune urbaine de Kindia, dans les établissements scolaires : EP Banlieue, EP Fissa, EP Gangan, EP Manquepas, EP Manga Khindi Camara, EP Pastoria, Lycée-collège FA Thierno Djibiya et EP Wondima.
Titre de l'appel d'offre	Réalisation des infrastructures hydrauliques et d'assainissement - EDUKINDIA 3
Numéro de l'appel d'offre	EDK3/CUK/001
Maître d'Ouvrage	Commune Urbaine de Kindia

EP = Ecole Primaire ; FA = Franco-Arabe.

1. Introduction / contexte

Le projet EduKindia 3 prévoit d'équiper huit (8) établissements scolaires en ouvrages hydrauliques et d'assainissement de qualité.

Ce projet sera exécuté en partenariat avec la Commune Urbaine de Kindia à travers l'ACEA et consistera à :

- Améliorer les conditions sanitaires des élèves de Kindia ;
- Renforcer l'expertise et les compétences des acteurs locaux en matière de mobilisation et de participation sociale et citoyenne aux enjeux sanitaires et environnementaux.
- Contribuer aux échanges entre les élèves, les citoyens et les élus de Nantes et de Kindia.

La réalisation de ces travaux est prévue dans les établissements scolaires suivants : EP Banlieue, EP Fissa, EP Gangan, EP Manquepas, EP Manga Khindi Camara, EP Pastoria 1, Lycée-collège FA Thierno Djibiya et EP Wondima.

Les ouvrages prévus dans ce cadre doivent être adaptés aux contextes, aux usages de la population scolaire et maîtrisés techniquement par l'ACEA et les entreprises qualifiées en la matière.

Pour assurer la réalisation de ces ouvrages dans les établissements scolaires, l'ACEA lance un appel d'offres ouvert aux entreprises (PME/GIE) intéressées et régulièrement installées en République de Guinée.

Le présent Appel d'Offres ouvert est publié à l'intention des GIE (Groupement Intérêt Economique) /PME (Petite et Moyenne Entreprise), en capacité de répondre aux exigences du Cahier de Prescriptions Techniques (CPT) et financières élaboré à cet effet.

Les GIE et PME intéressés sont autorisés à soumissionner pour l'un des lots suivants : (voir ci-dessous, au point 6, la répartition des lots).

Toutefois, il est à noter qu'à compétences égales, la priorité est accordée à l'entreprise locale ayant son siège à Kindia.

2. Objectifs généraux

Informier et consulter un large public de PME/GIE afin qu'il propose à l'ACEA des offres techniques et financières pour la réalisation des infrastructures prévues.

3. Conditions générales

Le cahier de prescriptions techniques (CPT) se rapporte aux travaux d'assainissement, d'aménagement des points d'eau, des supports de cuves et des puisards qui seront réalisés dans les écoles couvertes par le projet EduKindia 3.

La conduite de ces chantiers est prévue à partir de décembre 2022 et vont essentiellement touchés 08 établissements scolaires qui sont présentés dans ce tableau :

N°	Etablissements scolaires Bénéficiaires	Coordonnées N et W	Population scolaire		
			F	G	Total
1	Ecole primaire Banlieue	10.0590484 -12.8556149	715	644	1359
2	Ecole primaire Fissa	10.0536697 -12.8627293	286	238	524
3	Ecole primaire Gangan	10.0415896 -12.8775758	567	511	1078
4	Ecole primaire Manquepas	10.0431137 -12.8583204	495	438	933
5	Ecole P. Manga Khindi Camara	10.0162545 -12.8614839	326	362	688
6	Ecole primaire Pastoria 1	10.0890404 -12.8402015	262	352	614
7	Ecole primaire Wondima	10.0444565 -12.8454306	234	263	497
8	Collège/Lycée FA Thierno Djibiya	10.0367043 -12.8600913	166	1631	1797
TOTAL GLOBAL			3051	3986	7037

Source : diagnostic terrain, équipe projet, septembre 2020.

NB : Ce tableau concerne tout le personnel scolaire (élèves, personnel encadrant et auxiliaire)

Le CPT fixe les conditions de réalisation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable (AEP) et d'assainissement dans les huit (8) établissements scolaires de la commune urbaine de Kindia. Il décrit de manière détaillée, l'ensemble des travaux, les textes de références et la réglementation en vigueur en République de Guinée, ainsi que la qualité et la présentation des matériels et matériaux entrant dans la construction et leur mise en œuvre dans le strict respect des normes de construction de génie civil et hydraulique.

D'une façon générale, en ce qui concerne la quantité des matériaux, il y a lieu de se rapporter aux documents suivants dont les dispositions sont à appliquer sauf dérogation dûment acceptée par le Maître d'Ouvrage Délégué (Agence Communale de l'Eau et de l'Assainissement/ACEA) et le Maître d'Ouvrage International/Maître d'œuvre (Guinée 44).

Toutefois les soumissionnaires sont libres de proposer des variantes, si elles sont justifiées, aux propositions techniques données dans le présent CPT et sur les plans fournis, sous réserves qu'elles ne modifient pas les caractéristiques.

3.1 Textes de référence et de réglementation

La réalisation des ouvrages est astreinte au respect des textes législatifs, administratifs, règlementaires, techniques et technologiques en vigueur en REPUBLIQUE DE GUINEE, ainsi qu'aux normes étrangères rendues applicables en Guinée.

L'ensemble de ces documents n'est pas joint au marché, mais réputé connu et suivi par l'Entrepreneur pour l'exécution des travaux.

La date de référence de ces documents sera celle de l'offre.

3.2 Qualification et références de l'entreprise

Pour l'ensemble des prestations demandées, le mode opératoire des travaux sera ouvert à toutes les Entreprises compétentes intervenant en République de Guinée, les PME ou GIE (groupement d'intérêt économique) qui devront fournir les références relatives aux fournitures, travaux d'aménagements et installations qu'elles auront exécutées sur des chantiers similaires durant les trois dernières années.

Les références des trois dernières années des personnels des GIE ou PME seront analysées par la commission de contrôle avant tout ordre de service.

3.3 Qualité, provenance et préparation des matériaux, matériels et fournitures

3.3.1 Conformité aux normes

La provenance, la qualité, les caractéristiques, les procédés de fabrication ainsi que les essais de contrôle et de réception des matériels et des produits fabriqués devront satisfaire aux normes fixées par le cahier de prestations techniques et en tout état de cause aux normes homologuées ou réglementaires en vigueur au moment de la signature du marché, que l'Entrepreneur est réputé connaître.

Toutefois, sous réserve de l'agrément du maître d'œuvre, pourront être également utilisés des matériaux et matériels correspondants à une qualité équivalente ou supérieure à celle des normes fixées par le CPT.

L'Entrepreneur joindra à sa proposition si nécessaire le certificat d'homologation du produit proposé, les spécifications techniques, les modes d'emploi ainsi que les contre-indications éventuelles.

L'Entrepreneur reste seul responsable vis-à-vis du Maître d'Œuvre, de la qualité des matériaux et matériels livrés.

3.3.2 Provenance

Toutes les fournitures des matériaux entrant dans la composition des ouvrages devront être approuvées par l'Ingénieur chargé de la Maîtrise d'œuvre de l'ACEA.

Pour obtenir cet agrément, l'Entrepreneur présentera à l'acceptation de l'Ingénieur, un dossier technique d'agrément des matériaux, matériels et fournitures entrant dans la composition des ouvrages. **Ce dossier devra comprendre tous les documents permettant de justifier l'origine et la qualité des matériaux ou des produits fabriqués ainsi qu'un descriptif détaillé des matériels comportant, par exemple, les plans schématiques des installations hydrauliques et sanitaires.**

Les matériaux ou matériels non courants pourront être admis dans les conditions suivantes : l'Entrepreneur devra remettre au Maître d'Œuvre un memorandum des essais de toute nature, auxquels ces matériels ont été soumis dans les laboratoires officiels et selon les méthodes couramment utilisées pour les matériaux connus. Au vu des résultats d'essais et de calculs justificatifs, l'Ingénieur acceptera ou refusera l'utilisation du matériau nouveau considéré.

Les références de produits indiquées dans les documents du présent dossier, sous forme d'appellation commerciale, sont faites uniquement à titre descriptif sans aucune exigence de fourniture dans le type ou la marque mentionnée.

3.3.3 Qualité et essais

Le Maître d'ouvrage délégué se réserve le droit d'effectuer en tout point et au moment qu'il jugera utile, le contrôle de la qualité des matériaux utilisés sur le lieu et son mode de stockage, leur provenance et les conditions de transport. L'Entrepreneur devra faciliter aux représentants désignés pour ces contrôles.

Tous les matériaux approvisionnés reconnus défectueux après contrôle devront être transportés hors du chantier par l'Entrepreneur et à ses propres frais dans un délai fixé par le représentant désigné du Maître d'ouvrage délégué.

L'Entrepreneur aura à sa charge, tous les essais ou contrôles supplémentaires effectués en vue de vérifier s'il a bien apporté la correction aux fournitures non conformes.

4. Liste des infrastructures par établissements

LISTE DES OUVRAGES ET EQUIPEMENTS PREVUS PAR ETABLISSEMENT

Etablissement	Ouvrages/Equipements à réaliser	
	Eau potable	Assainissement

EP Banlieue	1 BF de 4 robinets	1 Bloc de latrine de 5 cabines à réhabiliter
	1 Support de Cuve	1 Bloc de latrine de 4 cabines à construire
	1 Cuve	2 Urinoirs
	1 Puisard	10 ml de canal d'évacuation des eaux
	Raccordement au réseau SEG	Démolition/évacuation gravats (ancien bloc)
EP Fissa	1 BF de 4 robinets	1 Bloc latrine de 2 cabines à réhabiliter
	1 Support de Cuve	1 Bloc de latrine de 4 cabines à construire
	1 Cuve	30 ml de canal d'évacuation des eaux
	1 Puisard	Démolition/évacuation gravats (ancien bloc)
	Raccordement au réseau SEG	
EP Gangan	1 BF de 4 robinets	3 Blocs latrine de 13 cabines à réhabiliter
	1 Support de Cuve	35 ml de canal d'évacuation des eaux
	1 Cuve	2 Urinoirs
	1 Puisard	
	Démolition/évacuation gravats (ancien support cuve) Raccordement au réseau SEG	
EP Manga Khindi	1 BF de 4 robinets	2 Blocs latrine de 2 cabines à réhabiliter
	1 Support de Cuve	1 Bloc de latrine de 3 cabines à construire
	1 Cuve	2 Urinoirs
	1 Puisard	
	Raccordement au réseau SEG	
EP Manquepas	1 BF de 4 robinets	1 Bloc latrine de 6 cabines à réhabiliter
	1 Support de Cuve	5 ml de canal d'évacuation des eaux
	1 Cuve	2 Urinoirs
	1 Puisard	
	Raccordement au réseau SEG	
EP Wondima	1 BF de 4 robinets	2 Blocs latrine de 5 cabines à réhabiliter
	1 Support de Cuve	1 Bloc de latrine de 4 cabines à construire
	1 Cuve	2 Urinoirs
	1 Puisard	
	Raccordement au réseau SEG	
Thierno Djibiya	1 BF de 4 robinets	1 Bloc latrine 5 cabines à réhabiliter
	1 Support de Cuve	80 ml de canal d'évacuation des eaux
	1 Cuve	3 m de passage piéton
	1 Puisard	2 Urinoirs
	1 Forage à adapter	
	1 Pompe immergée	
	1 Boîte électrique + accessoires	
	Raccordement au réseau EDG	
Pastoria1	1 BF de 4 robinets	4 Blocs latrine de 10 cabines à réhabiliter
	1 Support de Cuve	2 Urinoirs
	1 Cuve	

1 Puisard	
1 Forage à réaliser	
1 Pompe immergée	
1 Boîte électrique + accessoires	
Raccordement au réseau EDG	

NB : Des contrats seront formalisés avec les entreprises publiques chargées de la gestion de l'eau potable et de l'électricité (SEG et l'EDG), pour les raccordements prévus aux différents réseaux. Ces contrats prendront en compte les frais de main d'œuvre + abonnement. Le SNAPE sera consulté pour son expertise dans les travaux de forage.

5. Répartition par lots des travaux du projet Edukindia 3

Les travaux sont regroupés en lots par similitude et par proximité (infrastructures/établissement)

LOT	Etablissements	Ouvrages/Equipements	
		Eau potable	Assainissement
I	EP Pastoria		Réhabilitation de quatre (4) blocs latrine de 12 cabines
			Installation de deux (2) urinoirs
	EP Banlieue	Construction d'une (1) borne fontaine (BF) à 4 robinets	Réhabilitation d'un (1) bloc latrine de 5 cabines
		Fourniture d'un (1) antivol pour robinets (voir modèle EP Sambaya)	Construction d'un (1) bloc latrine de 4 cabines
		Construction d'un (1) support de cuve de 3 m ³	Installation de deux (2) urinoirs
		Fourniture d'une (1) cuve de 3m ³	10 ml de canal d'évacuation des eaux
		Installation d'un (1) puisard	Démolition/évacuation gravats (ancien bloc)
		Raccordement au réseau SEG	
	EP Fissa	Construction d'une (1) borne fontaine (BF) à 4 robinets	Réhabilitation d'un (1) bloc latrine de 2 cabines
		Fourniture d'un (1) antivol pour robinets (voir modèle EP Sambaya)	Construction d'un (1) bloc latrine de 2 cabines
		Construction d'un (1) Support de cuve de 3 m ³	Réalisation d'un (1) canal d'évacuation d'eaux de ruissellement de 30 ml
		Fourniture d'une (1) cuve de 3 m ³	Démolition/évacuation gravats (ancien bloc)
		Installation d'un (1) puisard	
		Raccordement au réseau SEG	

LOT	Etablissements	Eau potable	Assainissement
	EP Gangan	Construction d'une (1) borne fontaine (BF) à 4 robinets	Réhabilitation de trois (3) blocs latrine de 13 cabines

LOT	Etablissements	Eau potable	Assainissement
II		Fourniture d'un (1) antivol pour robinets (voir modèle EP Sambaya)	Installation de deux (2) Urinoirs
		Construction d'un (1) support de cuve 3 m ³	Réalisation d'un (1) canal d'évacuation d'eaux de ruissellement de 35 ml
		Fourniture d'une (1) cuve de 3 m ³	
		Installation d'un (1) puisard	
		Démolition/évacuation gravats (ancien support)	
		Raccordement au réseau SEG	
	EP Wondima	Construction d'une (1) borne fontaine (BF) à 4 robinets	Réhabilitation de deux (2) blocs latrine de 6 cabines
		Fourniture d'un (1) antivol pour robinets (voir modèle EP Sambaya)	Construction d'un (1) bloc latrine de 4 cabines
		Construction d'un (1) support cuve de 3 m ³	Installation de deux (2) urinoirs
		Fourniture d'une (1) cuve de 3 m ³	
		Installation d'un (1) puisard	
		Raccordement au réseau SEG	
	EP Manquepas	Construction d'une (1) borne fontaine (BF) à 4 robinets	Réhabilitation de deux (2) blocs latrine de 6 cabines
		Fourniture d'un (1) antivol pour robinets (voir modèle EP Sambaya)	Installation de deux (2) urinoirs
		Construction d'un (1) support cuve de 3 m ³	Réalisation d'un (1) canal d'évacuation d'eaux de ruissellement de 5 ml
Fourniture d'une (1) cuve de 3 m ³			
Installation d'un (1) puisard			
Raccordement au réseau SEG			

LOT	Etablissements	Eau potable	Assainissement
III	EP Manga Khindy Camara	Construction d'une (1) borne fontaine (BF) à 4 robinets	Réhabilitation de deux (2) blocs de latrines de 3 cabines chacun
		Fourniture d'un (1) antivol pour chaque robinet (voir modèle EP Sambaya)	Construction d'un (1) bloc latrine de 3 cabines
		Construction d'un (1) support cuve de 3 m ³	Installation de deux (2) urinoirs
		Fourniture d'une (1) cuve de 3 m ³	
		Installation d'un (1) puisard	
		Raccordement SEG	
	Collège/Lycée FA Thierno Djibiya		Réhabilitation d'1 bloc latrine de 5 cabines
			Installation de deux (2) urinoirs

		Réalisation d'un canal d'évacuation d'eaux de ruissellement de 80 ml
		Réalisation de 3 ml/0,50 de passage piéton

LOT	Etablissements	Eau potable
IV	EP Pastoria 1 (AEPS)	Réalisation d'un (1) forage
		Installation d'une (1) pompe immergée
		Installation d'une (1) Boite électrique + accessoires
		Construction d'une borne fontaine (BF) à 4 robinets
		Construction d'un (1) support cuve de 3 m ³
		Fourniture d'une (1) cuve de 3 m ³
		Installation d'un (1) puisard
		Raccordement au réseau EDG
	Collège/Lycée FA Thierno Djibiya (AEPS)	Développement d'un (1) forage voisin
		Installation d'une (1) pompe immergée
		Installation d'une (1) Boite électrique + accessoires
		Construction d'une borne fontaine (BF) à 4 robinets
		Construction d'un (1) support cuve de 3 m ³
		Fourniture d'une (1) cuve de 3 m ³
		Installation d'un (1) puisard
		Raccordement au réseau EDG

NB : Plusieurs PME /GIE peuvent s'unir pour un lot, mais en cas d'attribution, un seul lot fera l'objet de contrat, porté par une seule entreprise qui sera responsable des travaux devant l'ACEA.

La visite des sites est obligatoire pour tous les soumissionnaires (Cf. coordonnées géographiques _ rubrique 3. Conditions générales). Elle doit être sanctionnée par une attestation de visite de site signée par le Chef de l'établissement bénéficiaire de l'infrastructure.

Les soumissionnaires sont réputés avoir une parfaite connaissance des états des lieux, de la nature des travaux à réaliser et des conditions locales de travail sur les sites sollicités ainsi que de tout ce que ces travaux comportent.

6. Chronogramme indicatif

N°	Activités prévues	Période de réalisation							
		Oct. 2022	Nov. 2022	Déc 2022	Jan 2023	Fév. 2023	Mars 2023	Av 2023	Mai 2023
1	Publication DAO	X							
2	Réception OTF	X	X						
3	Analyse OTF		X						
4	Adjudication/attribution		X						
5	Signature contrat			X					
6	Ordre d'exécution			X					
7	Lancement officiel des travaux			X					
8	Réalisation			X	X	X	X		
9	Suivi et contrôle			X	X	X	X		
10	Réception technique provisoire						X		X

11	Mise en service							X	
12	Réception technique définitive		Après un (1) an de mise en service						

- Date limite de dépôt des offres : **le 11 Novembre 2022 à 17h30.**
- Ouverture des offres techniques et financière : les 3 jours suivant la clôture de l'appel d'offre.
- Notification des marchés et signatures des contrats de service : décembre 2022.

7. Aspects spécifiques :

7.1. Corrections de l'offre

Toutes les demandes de clarifications relatives au présent appel d'offre devront être soumises par écrit, 15 jours avant la clôture de l'appel d'offre, et adressées à l'attention de Mr Sylla Lansana Fadil, Directeur de l'ACEA tel : 00224 623 08 03 51, email : aceakindia@gmail.com.

Toute correspondance devra indiquer les références de l'Appel d'offres. Seules les demandes écrites seront prises en compte. Si la question posée est d'un intérêt commun pour toutes les entreprises ayant postulé, la réponse sera également adressée à l'ensemble des entreprises.

Toute rature ou correction faite dans l'offre devra être expliquée et la signature de la personne autorisée devra figurer à côté.

7.2. Obligations :

Offre technique

L'offre technique devra prendre en compte les spécifications contenues dans le présent terme de référence et les cahiers de prescriptions techniques. Elle comprendra :

- a. Une copie légalisée du **registre de commerce / référence officielle (Agrément, Statut et Règlement Intérieur)**
- b. Les attestations de **paiement des cotisations CNSS et RTS** à jour
- c. L'attestation de **paiement des impôts à jour**
- d. Les **références techniques du soumissionnaire** relatives à des missions similaires réalisées : liste des travaux similaires déjà exécutés avec les attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception définitive, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentation ou organisation internationale) pour les trois (03) dernières années.
- e. **Les qualifications et compétences du personnel** : Effectif des personnes ressources et leurs qualifications.
- f. **Une liste de l'équipement destiné à l'exécution du contrat.** Les descriptions doivent démontrer la capacité du soumissionnaire à réaliser les travaux, et doivent comprendre, entre autres, les éléments suivants (bétonnières / vibreurs / matériels de transport / petits matériels de chantier ...) Le soumissionnaire doit indiquer si ces équipements sont sa propriété ou sont loués.
- g. **La méthodologie de travail et le programme des travaux** (plannings détaillés, personnel affecté à chaque tâche et délai d'exécution des tâches), paraphés à chaque page datés, signés et cachetés à la dernière page ;
- h. Expériences d'au moins 3 participations dans des travaux similaires.

Offre financière

L'offre financière comprendra :

- a. Le formulaire de soumission rempli signé ;
- b. Le **Bordereau des Prix Unitaires et ses sous-détails**, remplis, avec l'indication des prix en chiffres et en lettres, paraphés à chaque page, signés, datés aux dernières pages ;
- c. Le **Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)**, paraphé à chaque page, **signé, daté** à la dernière page.

Les prix seront exprimés en Francs Guinéens (GNF), hors taxes et toutes taxes comprises.

7.3. Droits de l'ACEA

L'ACEA se réserve le droit d'accepter tout ou partie d'une offre ou de rejeter toutes les offres ne respectant pas les consignes données.

L'ACEA se réserve le droit de ne pas valider les offres reçues de soumissionnaires défaillants au cours de l'exécution de contrats antérieurs ou n'ayant pas respecté les délais de livraison ou des offres reçues de soumissionnaires qui, du point de vue de ACEA et Guinée 44 ne peuvent exécuter le contrat.

L'ACEA ne sera en aucun cas tenu responsable des frais encourus par le soumissionnaire dans le cadre de la préparation de son offre.

Le soumissionnaire s'en tiendra à la décision de l'ACEA concernant l'adéquation ou non de son offre.

Plus particulièrement, l'ACEA se réserve le droit de :

- prendre contact avec les clients cités comme références par le soumissionnaire ;
- réclamer des données supplémentaires aux soumissionnaires ;
- organiser des interviews avec les soumissionnaires ;
- rejeter tout ou partie des offres soumises ;
- accepter une offre en totalité ou en partie.

7.4. Ouverture et évaluation des offres

L'ouverture des fichiers (offres techniques et financières) se fera par le comité de dépouillement qui procédera à l'analyse des offres techniques et financières, en présence des observateurs dûment mandatés.

Les offres jugées non recevables seront éliminées. Les offres qui ne seront pas conformes aux termes et conditions de la présente consultation, y compris celles contenant des informations incomplètes seront disqualifiées.

L'évaluation des offres se fera en trois étapes :

- a. Vérification de la conformité des pièces administratives, à savoir : Registre du Commerce, Attestation de paiement des cotisations CNSS et RTS, Attestation de paiement des impôts.
- b. Evaluation de l'offre technique :
 - o L'analyse de la méthodologie proposée (organisation, planning, moyens ...) ;
 - o Les références techniques des soumissionnaires ;
 - o Les attestations de bonne fin d'exécution ;
 - o Les qualifications et compétences du personnel proposé pour les travaux ;
 - o Les matériels et leur disponibilité effective.
- c. Evaluation de l'offre financière : Choix de l'entreprise en règle, ayant soumis une offre techniquement et financièrement la mieux disante.
- d. Les propositions offrant les meilleurs rapports qualité-prix d'un point de vue technique et commercial seront recommandées pour approbation.

7.5. Evaluation des offres techniques

L'exactitude des informations, leur exhaustivité et la documentation jointe seront prises en compte lors de l'évaluation des offres techniques.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que l'absence de certaines données peut entraîner leur non-conformité au titre de la rubrique correspondante de l'évaluation.

7.6. Programme d'exécution

Dans un délai de trois (03) jours à compter de la notification de l'attribution du marché, le Titulaire doit établir et soumettre à l'approbation du Maître d'ouvrage un programme définitif d'exécution du marché, détaillé par nature et par mois et comportant les documents suivants :

- a. l'organigramme du personnel dirigeant du chantier avec indication du nom des divers agents, leurs qualifications et curriculum vitae ;
- b. l'ordre dans lequel le Titulaire propose d'exécuter les travaux par mois et par nature, comportant notamment les prévisions d'effectifs et d'approvisionnement en matériels, matériaux, eau etc. ;
- c. un projet d'installation et d'organisation du chantier ;
- d. une description générale des méthodes que le Titulaire propose d'adopter pour exécuter les travaux ;
- e. un planning détaillé d'exécution des travaux par semaine.

Ces documents sont retournés au Titulaire avec l'approbation du Maître d'ouvrage ou avec toutes observations utiles dans un délai de deux (02) jours ouvrables à compter de leur réception par le Maître d'ouvrage, sauf en cas de convocation du Titulaire par le Maître d'ouvrage pour discussion, convocation à lui notifier dans les deux (02) jours.

8. Liste des annexes :

- Annexe 2** Cahier de Prescription Technique - Eau potable
- Annexe 3** Cahier de Prescription Technique - assainissement
- Annexe 4** Cahier de Prescription Technique - Forage
- Annexe 5** Formulaire de soumission
- Annexe 6** Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et aux critères de sélection
- Annexe 7** Expériences (Renseignements sur la qualification + CV chef de chantier)
- Annexe 8** Déclaration de détention des matériels et des équipements minimaux
- Annexe 9** Modèle de contrat
- Annexe 10** Cadre de devis
- Annexe 11** Grille d'évaluation des offres

Kindia, le 10 octobre 2022

Le Maire

El. Mamadou BANGOURA

